

Programme hydrologique intergouvernemental

24^e session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 28-30 juin 2021)

EXÉCUTION DU PROGRAMME

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Résumé

Le présent document offre un résumé de l'exécution du Programme, notamment en ce qui concerne les sous-points suivants de l'ordre du jour provisoire :

- 3.1 Planification stratégique de la neuvième phase du PHI (PHI-IX, 2022-2029)
- 3.2 Lignes directrices de l'évaluation du PHI et de ses principales initiatives
- 3.3 Évaluation à mi-parcours du PHI-VIII et réponse de la direction

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA NEUVIÈME PHASE DU PHI (PHI-IX, 2022-2029) (sous-point 3.1 de l'ordre du jour)

1. La résolution XXIII-6 adoptée par le Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique intergouvernemental à sa 23^e session (Paris, 11-15 juin 2018) portait sur la préparation de la neuvième phase de son programme (PHI-IX, 2022-2029).

2. Au cours du second semestre 2018, les États membres ont désigné les spécialistes qui composeraient les deux principaux organes chargés de l'élaboration du projet de document à soumettre à la consultation de la Famille de l'eau de l'UNESCO : l'Équipe spéciale et les experts des États membres. Tous siègent à titre bénévole et possèdent des compétences complémentaires couvrant les disciplines scientifiques pertinentes. Un équilibre est assuré sur le plan géographique et, dans la mesure du possible, de l'égalité des genres. Dans le cadre de leurs travaux, les deux organes reçoivent l'assistance de deux consultants principaux ainsi que l'appui du Secrétariat du PHI.

3. Le Secrétariat a animé deux séances de l'Équipe spéciale pour le PHI-IX, dont la première a eu lieu en janvier 2019, au moment de l'élaboration de l'avant-projet zéro de PHI-IX. Ce document décrivant essentiellement le contenu de la nouvelle phase du PHI a été présenté aux membres du Bureau lors d'une réunion technique spéciale (janvier 2019), lesquels ont, à cette occasion, fait part de leur avis. Il a ensuite été communiqué aux experts des États membres, dont les observations ont été intégrées autant que possible dans le document. Enfin, une consultation complète des membres de la Famille de l'eau de l'UNESCO a été menée.

4. Les membres de l'Équipe spéciale se sont réunis une deuxième fois au Siège de l'UNESCO à Paris en avril 2019, afin de passer en revue la synthèse des observations reçues et d'élaborer le premier avant-projet de PHI-IX. Ce document a ensuite été transmis aux experts des États membres en juillet 2019, puis diffusé en octobre à tous les membres de la Famille de l'eau de l'UNESCO pour consultation. Le processus de consultation s'est achevé fin décembre 2019.

5. La première session extraordinaire du Conseil du PHI (28 novembre 2019) s'est mise d'accord sur le calendrier/déroulement de la finalisation du PHI-IX, y compris la tenue d'une troisième réunion physique de l'Équipe spéciale, d'une séance technique du Bureau du PHI pour examiner le document et envisager de le soumettre au Conseil à sa 24^e session (ensuite fixée au printemps 2020) afin qu'il l'examine plus en détail et, éventuellement, qu'il donne un accord de principe, ainsi que d'une consultation ultérieure élargie avec la Famille de l'eau de l'UNESCO et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales partenaires du PHI. Une fois les dernières contributions reçues dans le cadre de la consultation élargie regroupées, le Conseil du PHI devrait être consulté par voie électronique sur la soumission de la stratégie du PHI-IX, pour approbation, à la Conférence générale de l'UNESCO à sa 41^e session, à l'automne 2021.

6. En raison des répercussions de la pandémie de COVID-19, la troisième réunion physique de l'Équipe spéciale s'est tenue par téléconférence du 2 au 4 mars 2020, avec la participation des experts des États membres. L'objet de la réunion était d'affiner le premier avant-projet de PHI-IX et d'y intégrer les contributions reçues pendant la deuxième consultation approfondie de la Famille de l'eau de l'UNESCO, achevée le 31 décembre 2019, avec l'aide du Secrétariat du PHI et de deux consultants principaux.

7. La réunion de l'Équipe spéciale a abouti à une version améliorée du premier avant-projet de stratégie du PHI-IX, dont l'objectif est d'assurer la sécurité de l'eau par la mise en œuvre d'une gestion durable de cette ressource, à travers cinq grands axes d'action qui interagissent systématiquement et se renforcent mutuellement :

- L'éducation relative à l'eau à l'ère de la quatrième révolution industrielle ;
- Sciences : recherche et innovation ;

- Comblent les lacunes en matière de données et de connaissances ;
- Gestion inclusive de l'eau dans un contexte de changements à l'échelle planétaire ;
- Gouvernance de l'eau sur des bases scientifiques aux fins d'atténuation, d'adaptation et de résilience.

Cette version a pris la forme de cinq projets de documents distincts, décrivant chacun un axe d'action du PHI-IX.

8. La version améliorée de l'avant-projet de stratégie du PHI-IX devait être présentée lors d'une réunion technique du Bureau puis à la 24^e session du Conseil du PHI, initialement prévues en mars et mai 2020, respectivement. Les deux réunions ont été reportées en raison de la crise de la COVID-19. Ainsi, le document a été examiné et approuvé par les membres du Bureau du PHI sous forme de consultation par voie électronique.

9. Sur la base de l'examen et de l'approbation du Bureau, le Secrétariat a apporté les éléments nécessaires pour compléter les cinq axes d'action et constituer un plan stratégique du PHI-IX unifié et structuré, avec l'aide des deux consultants ayant suivi l'ensemble du processus. Ce document consolidé, qui a constitué le deuxième avant-projet de PHI-IX, a été présenté aux États membres de l'UNESCO lors d'une réunion d'information tenue le 29 octobre 2020.

10. En raison des restrictions de déplacement causées par la pandémie de COVID-19 à l'échelle mondiale, la 24^e session du Conseil intergouvernemental du PHI a été reportée, et le Conseil a convenu de se réunir en session extraordinaire afin de débattre de manière approfondie du deuxième avant-projet de stratégie du PHI-IX, et de formuler des lignes directrices à son sujet.

11. La deuxième session extraordinaire du Conseil intergouvernemental du PHI s'est déroulée du 30 novembre au 1^{er} décembre 2020. Au cours de cette session, les membres du Conseil ont décidé des prochaines étapes et du calendrier de l'élaboration du Plan stratégique du PHI-IX. La date butoir pour la transmission des observations des États membres concernant le deuxième avant-projet a été repoussée au 4 janvier 2021. L'Équipe spéciale du PHI-IX et les experts des États membres, avec le soutien du Secrétariat, devaient intégrer toutes les observations transmises par les États membres et autres partenaires au sujet du deuxième avant-projet, et élaborer le troisième avant-projet de stratégie au plus tard le 31 janvier 2021. À cette date, le Secrétariat du PHI devait diffuser le troisième avant-projet auprès de tous les États membres et les inviter à faire part de leurs nouveaux commentaires pour le 15 février 2021 au plus tard.

12. Conformément aux décisions du Conseil intergouvernemental, le Secrétariat a permis l'organisation, en janvier 2021, de cinq réunions de l'Équipe spéciale et des experts des États membres, au cours desquelles les observations formulées lors de la deuxième session extraordinaire du Conseil, ainsi que les commentaires reçus par écrit, ont été examinés et rassemblés. Une petite équipe de rédaction, composée des membres de l'Équipe spéciale, des experts des États membres et de représentants du Secrétariat, a été chargée d'intégrer au texte les conclusions de ces débats. Le troisième avant-projet de Plan stratégique du PHI-IX a été présenté à la dernière réunion des deux groupes conjoints (Équipe spéciale et experts des États membres), le 28 janvier 2021. Après approbation, il a été retouché pour une meilleure formulation, puis traduit ; il a ensuite été diffusé auprès des États membres et des partenaires, en langue anglaise, le 31 janvier 2021, comme prévu. La version française du document a été diffusée le 3 février 2021.

13. Le Conseil intergouvernemental du PHI a tenu sa troisième session extraordinaire du 22 au 24 février 2021, en vue d'examiner le troisième avant-projet de Plan stratégique du PHI-IX, et a décidé de constituer un groupe de travail sur le PHI-IX, à composition non limitée, ouvert à des États membres et non membres du Conseil intergouvernemental du PHI, afin de parvenir à une convergence d'opinion sur les parties du document faisant l'objet de désaccords.

14. À l'issue de cette troisième session extraordinaire, l'Équipe spéciale et les experts des États membres se sont réunis deux fois pour débattre des observations reçues jusqu'au 5 mars 2021 et les intégrer au troisième avant-projet, ce qui a permis d'aboutir au projet de Plan stratégique du PHI-IX, qui a été diffusé auprès des États membres le 31 mars et le 3 avril, respectivement en langue anglaise et française, pour nourrir les débats du groupe de travail à composition non limitée.

15. Le groupe de travail s'est réuni trois fois entre avril et juin 2021 ; il a discuté des différents éléments du texte qui nécessitaient de trouver un accord, et a retouché et approuvé, paragraphe par paragraphe, le projet de Plan stratégique du PHI-IX.

16. Le projet de Plan stratégique du PHI-IX (*ajouter le lien vers le document*) sera examiné par le Conseil intergouvernemental du PHI à sa 24^e session, dans la perspective de son approbation et du démarrage des travaux liés à l'élaboration du plan de mise en œuvre et du plan financier qui aideront à réaliser les objectifs du PHI-IX.

LIGNES DIRECTRICES DE L'ÉVALUATION DU PHI ET DE SES PRINCIPALES INITIATIVES (sous-point 3.2 de l'ordre du jour)

17. En application de la résolution XXII-6, intitulée « Suivi et révision des principaux programmes et initiatives du PHI », adoptée par le Conseil intergouvernemental du PHI à sa 22^e session, le Secrétariat a lancé un appel international à propositions concernant l'évaluation des 15 initiatives phares du PHI. Une équipe de consultants a été engagée, et le rapport d'évaluation a été présenté en janvier 2019 lors d'une réunion technique spéciale des membres du Bureau.

18. L'évaluation des initiatives en cours a mis en évidence des lacunes de connaissances et la nécessité d'augmenter la valeur ajoutée des initiatives du PHI, d'assurer leur adéquation avec les priorités de l'UNESCO et du PHI, et de renforcer l'engagement des États membres.

19. Faisant suite à l'évaluation et à la demande du Bureau, un projet de lignes directrices pour les initiatives prioritaires du PHI (document IHP/Bur-LVIII/Ref. 7) a été élaboré et présenté au Bureau du PHI à sa 58^e session (septembre 2019). Ces lignes directrices ont pour principal objet de garantir que les initiatives du PHI sont bien structurées et harmonisées, de façon à accroître leur impact, leur visibilité et leur contribution au Programme. Elles serviront par ailleurs de point de départ aux travaux de l'Équipe spéciale qui les évaluera, les retouchera et les présentera au Conseil intergouvernemental du PHI pour approbation.

20. Un groupe de travail composé de six experts désignés par le Bureau du PHI (un expert par groupe régional) s'est réuni deux fois en mai 2021 pour examiner le document proposé.

21. Le groupe de travail a décidé que dans le prolongement des lignes directrices, un cadre de planification, de suivi et d'évaluation des initiatives phares, mis en adéquation avec le Plan stratégique du PHI-IX, ainsi qu'avec son plan de mise en œuvre et son plan financier, serait nécessaire. Un tel cadre pourrait donner des informations sur les éléments requis pour la création, la conduite et l'évaluation de nouvelles initiatives.

22. Une proposition relative à ce nouvel élément sera soumise au Conseil intergouvernemental à sa 24^e session, pour décision.

ÉVALUATION À MI-PAROURS DU PHI-VIII ET RÉPONSE DE LA DIRECTION (sous-point 3.3 de l'ordre du jour)

23. Le Bureau du PHI a recommandé, à sa 56^e session, de démarrer le processus de planification de la neuvième phase du PHI (PHI-IX, 2022-2029).

24. Dans la perspective de la planification prochaine de cette prochaine phase, il est recommandé qu'un retour d'information sur les lacunes et difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du

PHI-VIII soit transmis. Les résultats d'un tel exercice pourront être utilisés pour aider à formuler le nouveau plan stratégique.

25. Le Secrétariat du PHI a fait savoir au Conseil intergouvernemental, à sa 23^e session, qu'il serait possible de mener l'évaluation du PHI-VIII au-delà du simple examen de l'efficacité du Programme, afin de contribuer à la conception du PHI-IX. Il l'a tenu informé de l'avancée du processus et a demandé au Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO de faire une présentation sur l'évaluation proposée.

26. Le Service d'évaluation et d'audit (IOS) a donc décrit le principal objet, la méthodologie globale, les axes de travail (champ d'étude) et le calendrier de l'évaluation proposée, les résultats de cette dernière devant être pris en compte dans le cadre du calendrier proposé pour le PHI-IX. IOS a informé le Conseil intergouvernemental que ses équipes avaient élaboré le mandat de l'évaluation du PHI-VIII en coopération avec le Bureau de la planification stratégique (BSP), la Division des sciences de l'eau (HYD) et le Bureau exécutif du Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/EO) de l'UNESCO, et qu'elles communiqueraient à son sujet afin de recueillir des propositions et de mener à terme la procédure administrative, après approbation par le Conseil intergouvernemental du projet de résolution sur ce point.

27. Le Conseil intergouvernemental, par l'intermédiaire de sa Résolution XXIII-7, a demandé au Secrétariat du PHI de conduire une évaluation externe du PHI-VIII, prenant également en compte les discussions de la 23^e session du Conseil intergouvernemental du PHI, d'en soumettre les résultats au Conseil intergouvernemental du PHI dès qu'elle sera prête, et de l'utiliser pour alimenter la préparation du PHI-IX ; il a par ailleurs invité les États membres à fournir, sur la base du volontariat, leur contribution financière et en nature à l'évaluation.

28. Un représentant du Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO a présenté le processus d'évaluation à mi-parcours lors de la 58^e session du Bureau du PHI (Paris, septembre 2019). L'évaluation ([IHP/Bur-LVIII/Ref. 5](#)) a fait ressortir la spécificité de la nature intergouvernementale du PHI et de son interface entre science et politiques. Les conclusions du rapport et les 11 recommandations qu'il contient ont également été exposées.

29. L'évaluation à mi-parcours de la huitième phase du Programme hydrologique international (PHI-VIII) (2014-2021) a été présentée au Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 207^e session dans le document [207 EX/5.II.B](#), qui contient en annexe la réponse de la direction aux 11 recommandations. Toutes les recommandations, sauf la première relative à l'intitulé du PHI-IX, ont été acceptées (décision des États membres), et le Secrétariat a lancé des activités pour y donner suite.

30. Une version actualisée du document contenant la réponse de la direction (IHP/IC-XXIV/Ref.5) a été présentée au Comité consultatif de surveillance, en novembre 2020, dans le cadre de la mise à jour par IOS de l'état d'avancement des recommandations relatives à l'évaluation restées en suspens.